

CADRE D'ORIENTATION ERA SUR LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE RSE

SYNTHÈSE

Cadre préparé par :

L'objectif de ce cadre d'orientation sur les indicateurs clés de performance (KPI) en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est de permettre aux entreprises de location d'évaluer leur approche actuelle de la mesure et de la communication des performances en matière de durabilité, et d'évaluer leurs performances par rapport à un cadre sectoriel.

Il offre également une approche pratique de mise en œuvre d'un cadre de mesure et de communication en matière de développement durable, selon le niveau de maturité de l'organisation, du début, lorsqu'aucune mesure n'est en place, jusqu'à la maîtrise des meilleures pratiques du secteur.

Pour faciliter l'auto-évaluation et la mise en œuvre pratique par une société de location, le cadre répartit les KPI de durabilité dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Liste minimum ou « de départ »

Il s'agit des KPI les plus fréquemment examinés par les parties prenantes et les plus étroitement en ligne avec les rapports réglementaires actuels et futurs, ainsi que ceux qui sont le plus couramment utilisés dans le secteur. Les KPI minimum (ou « de départ ») sont les KPI que toute entreprise, quelle que soit sa taille, devrait mettre en place, car ils seront nécessaires pour répondre aux exigences des principales parties prenantes, comme les clients et les régulateurs.

2. Bonnes pratiques

Ce sont les KPI fréquemment appliqués et faisant l'objet de rapports, une fois que les KPI minimum sont mis en place. Les parties prenantes les considèrent comme de bonnes pratiques qui correspondent à leurs principaux sujets d'intérêt. Elles attendent d'une société de location ayant une stratégie de durabilité mature ou de bonnes pratiques qu'elle ait mis en place ces KPI et en rende compte au moins une fois par an. Les KPI qualifiés de « bonnes pratiques » doivent être considérés comme optionnels. Lorsqu'ils sont appliqués, ils indiquent les bonnes pratiques aux parties prenantes et devraient être utilisés dans les entreprises plus grandes et plus complexes.

3. Meilleures pratiques

Le dernier groupe de KPI est constitué des mesures pouvant être estimées comme les meilleures pratiques en matière d'évaluation et de communication de la durabilité. Ils sont considérés comme les meilleures pratiques par les parties prenantes et démontrent qu'une société de location a une stratégie de durabilité optimale et est un leader du secteur dans le domaine de la durabilité.

Ce cadre d'orientation est très pratique et comporte des exemples concrets pour chaque KPI. Il recommande la manière d'aligner les KPI avec les législations actuelle et future et suggère un cadre de mise en œuvre qu'une société de location peut suivre afin de l'amener d'une position « de départ » vers la mise en œuvre de bonnes pratiques, et enfin d'évoluer vers les meilleures pratiques et de devenir un leader dans le secteur.

En plus de la communication sur les KPI détaillés ici, la communication des objectifs de développement durable (SDG) tient une place de plus en plus importante dans le secteur.

Afin de préparer le futur reporting sur les SDG et d'éviter d'accroître la complexité de la communication pour les entreprises de location, le rapport comporte une section détaillant la

manière dont les principales entreprises établissent un lien entre les KPI RSE et les SDG.

Le cadre d'orientation sur les KPI en matière de RSE concerne les huit domaines suivants :

1. Personnel
2. Santé et sécurité
3. Formation
4. Environnement (y compris les impacts sur l'environnement/les émissions du matériel loué)
5. Chaîne d'approvisionnement
6. Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
7. Circularité (y compris le recyclage)
8. Autre

Pour chaque domaine, le rapport détaille les ICP communs utilisés dans le secteur, fournit des exemples réels issus du secteur indiquant comment ils sont utilisés et donne un exemple de la manière dont chaque ICP doit être calculé et communiqué. Il souligne également les alternatives disponibles et attribue un code couleur à chaque ICP :

LÉGENDE :

KPI minimum à mettre en œuvre et à communiquer
KPI à mettre en œuvre et à communiquer pour accéder au niveau « bonne pratique »
KPI à mettre en œuvre et à communiquer pour accéder au niveau « meilleure pratique »

Enfin, le rapport fournit une liste de contrôle que les entreprises peuvent utiliser pour évaluer les mesures qu'elles appliquent (le cas échéant) et si celles-ci respectent les exigences minimales, les bonnes pratiques et les meilleures pratiques en matière de rapport sur les KPI de durabilité.

Le rapport est disponible ici : <https://erarental.org/publications/csr-kpi-framework>

Pour en savoir plus, veuillez contacter era@erarental.org

